

COMMUNE DE SAINT GEORGES DU BOIS



RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

[accueil@mairie-sgdb.fr](mailto:accueil@mairie-sgdb.fr)

Tél : 02 43 47 18 87

Année Scolaire 2021/2022

FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

Une seule fiche à remplir par famille

A déposer en mairie ou à l'accueil périscolaire avant le vendredi 2 septembre 2021

**RESPONSABLE LEGAL 1**

Nom (nom de jeune fille) et Prénom :

Date de naissance :

Adresse (domicile):

Courriel :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Profession et employeur :

**RESPONSABLE LEGAL 2**

Nom (nom de jeune fille) et Prénom :

Date de naissance :

Adresse (domicile):

Courriel :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Profession et employeur :

**PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE (AUTRES QUE LES PARENTS)**

Nom Prénom :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Nom Prénom :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

## CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

- par prélèvement : Si vous choisissez ce mode de paiement pour la 1ère fois, fournir un RIB, compléter et signer le mandat de prélèvement (formulaire disponible sur le site [www.sgdb72.fr](http://www.sgdb72.fr) )
- autre

## PIECES A FOURNIR

- Attestation d'assurance

Pour toute inscription à l'accueil périscolaire

- Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois indiquant le montant des prestations perçues et le montant du quotient
- Fiche complémentaire de renseignement (une par enfant)

**Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD**

En remplissant ce formulaire remis à la Commune de Saint Georges du Bois, vous autorisez la collecte de Données à Caractère Personnel (DCP) vous concernant/ concernant votre enfant et leur utilisation dans le cadre des activités auxquelles votre enfant est inscrit.

Le traitement de ces DCP, effectué sur la base de votre consentement, est nécessaire pour assurer ces services dans les meilleures conditions.

Ces DCP seront conservées par la Commune le temps nécessaire pour atteindre la (les) finalité(s) de ce traitement.

Sauf disposition législative, réglementaire ou décision de justice contraire, l'accès à ces DCP sera restreint aux personnes habilitées à traiter ces données et le cas échéant aux prestataires techniques dans le respect de la réglementation. En aucun cas, elles ne seront transmises à des/à d'autres tiers.

Il est rappelé que dans le cadre du traitement de ces DCP, et conformément aux dispositions du RGPD, vous disposez des droits suivants dans les conditions précisées par ce règlement :

- Droit d'accès aux données, de portabilité-de rectification ou d'effacement de ces données,
- Droit à la limitation du traitement de ces données ou d'opposition à ce traitement.

Pour exercer ces droits ou pour formuler toute autre demande concernant le traitement de ces DCP, vous pouvez contacter par écrit (courrier ou mail), accompagné d'un justificatif d'identité, le responsable du traitement à l'adresse suivante : Mairie - Place de l'Église - 72700 St Georges du Bois et/ou le Délégué à la Protection des Données (Atesart, Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : [contact@cnil.fr](mailto:contact@cnil.fr)

Dans le cadre du traitement de ces DCP, sont prises toutes les mesures techniques, organisationnelles et de sécurité appropriée contre tout accès non autorisé, altération, divulgation, destruction et perte de ces données.

- Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations et accepte que mes données soient utilisées aux fins décrites dans le présent texte.

Remarques particulières éventuelles :

Date :

Signature :